

Introduction

Logiques de l'inventaire : des techniques scripturaires au service de la maîtrise d'un patrimoine

Françoise BRIEGEL, Maria Pia DONATO et Valérie THEIS

À mesure que les technologies numériques prennent le pas sur les technologies de papier qui se sont progressivement développées entre la fin de l'époque médiévale et l'époque moderne, les interrogations des chercheurs et des conservateurs sur l'élaboration et les usages de ces dernières se multiplient¹. Les réflexions sur la fouille et le traitement de grands corpus de données avec des outils informatiques et sur ce que pourrait être une intelligence artificielle les ont conduits à interroger les processus historiques et cognitifs qui étaient mis en œuvre lorsque ce type de recherche devait se faire sans le soutien de ces technologies. L'apparition de l'informatique a en effet favorisé la prise de conscience que les pratiques anciennes de classement et d'analyse des données reposaient sur d'autres savoir-faire et techniques, qui n'étaient parfois même plus identifiés en tant que tels tant ils avaient été incorporés par les acteurs. Par ailleurs, elle a incité à se demander s'il existait une forme de généalogie entre ces techniques anciennes et nos pratiques contemporaines de gestion et d'usage des données. Cependant, à l'intérieur des champs très dynamiques des recherches sur les pratiques de l'écrit et les technologies de l'information, un des outils clés de classement et de réemploi des données, l'inventaire, est pour l'instant resté relativement dans l'ombre. Ce constat, effectué par les trois directrices du présent ouvrage à partir de leurs propres recherches sur le traitement des archives entre le Moyen Âge et l'époque moderne, a été à l'origine de rencontres, organisées à l'université de Genève en octobre 2019 avec le soutien de nombreux partenaires², avant de donner lieu au présent volume, qui se propose d'explorer dans le temps long les logiques qui ont présidé à la réalisation et à l'utilisation des inventaires.

L'ambition de mettre au jour de telles logiques a, dès lors, fait surgir trois observations préliminaires. En premier lieu, pour qu'une recherche sur les inventaires puisse donner accès à une meilleure compréhension des pratiques sociales, il semblait nécessaire de mieux articuler l'étude des contextes qui avaient suscité

la réalisation d'un inventaire avec l'étude de l'objet lui-même considéré dans sa matérialité, même si parfois il n'en restait que des traces. En second lieu, il semblait nécessaire de déplacer le regard, trop souvent focalisé sur les objets qu'un inventaire recense et contribue à maîtriser, pour le faire pleinement porter sur cet outil administratif devenu banal au point d'invisibiliser ce qu'il avait pu avoir autrefois d'innovant et de singulier dans chacune de ses déclinaisons. Pour finir, il apparaissait que le dialogue entre les travaux des chercheurs ayant respectivement travaillé sur des inventaires relatifs à des livres, à des archives ou à d'autres types d'objets restait encore relativement limité, alors même qu'envisagés au prisme de leurs logiques de constitution et de leurs usages, ces inventaires pouvaient présenter un certain nombre de caractéristiques susceptibles d'éclairer les références et les pratiques communes héritées par ceux qui en avaient été les auteurs, mais aussi, en négatif, les originalités propres à leurs réalisations.

Les rencontres de Genève ont donc reposé sur deux piliers principaux : le choix d'étudier ensemble tous les objets ayant pu donner lieu à un inventaire et celui de privilégier l'analyse des logiques plutôt que des démarches typologiques dans le traitement des inventaires. Nous avons ainsi décidé de réunir des chercheuses et des chercheurs qui travaillaient sur des objets, des archives ou encore des livres, et de proposer à ces spécialistes de différents champs de croiser leurs approches, qui, pour être différentes, n'en sont pourtant pas moins nourries de références théoriques et historiographiques proches, voire communes.

RASSEMBLER DES OBJETS DISPERSÉS

■ Afin d'évaluer à la fois ce que notre programme de recherche leur doit et ce en quoi il s'en est démarqué, il convient tout d'abord de revenir brièvement sur ces références partagées.

L'inventaire est un acte d'écriture. Depuis la fin des années 1970, les recherches sur l'écrit, et plus particulièrement celles sur « la révolution documentaire » qui intervient en Europe à partir du XII^e siècle se sont faites dans le cadre d'un dialogue permanent entre l'histoire et d'autres disciplines³. Beaucoup de contributions pourraient être citées, mais les principales émanent plus particulièrement de l'anthropologie – on pense ici notamment aux réflexions fondatrices de Jack Goody⁴ –, et de la linguistique – les travaux de Walter J. Ong ayant eux aussi nourri les réflexions de nombreux historiens⁵. Largement validée par les études qui se sont depuis multipliées, cette idée de transformation radicale du rapport de la société à l'écrit a cependant connu certaines inflexions. De plus en plus d'historiens et d'historiennes ont suggéré qu'elle tenait parfois moins dans l'affirmation de l'usage à l'écrit (qui pouvait, dans certains milieux, avoir été très important dès le début du Moyen Âge)⁶, que dans une véritable révolution de la conservation⁷. À partir des XII^e et XIII^e siècles, un certain nombre d'institutions et de personnes ont eu le souci de mieux conserver les écrits qu'elles avaient accumulés au fil du temps, ce qui les a conduites, dans un second temps, à les repérer et à les trier⁸. Ce souci de la conservation de certains documents écrits ne peut se comprendre que si l'on considère qu'une quelconque utilité

leur était alors attribuée par les acteurs. Les écrits utiles étaient d'abord ceux qui permettaient de retrouver des connaissances (qui étaient cependant l'objet d'une valorisation très inégale selon leur nature) ou bien de faire la preuve d'un patrimoine, le tout dans le contexte d'une montée en puissance des situations dans lesquelles on pouvait avoir à mobiliser ces écrits⁹.

Les XII^e et XIII^e siècles sont en effet ceux du renouveau des institutions judiciaires et scolaires en Europe, deux institutions qui, tout en donnant une place centrale dès l'origine à la parole prononcée, devinrent très vite incapables de fonctionner sans s'appuyer sur une importante quantité d'écrits dans lesquels étaient enregistrés des droits et des savoirs, toutes choses qui devaient faire l'objet d'une conservation, mais aussi de formes d'organisation suffisantes si on voulait espérer les mobiliser au moment voulu. En ce qui concerne les archives, le premier instrument proposant une mise en ordre de celles-ci favorisant leur connaissance et leur réemploi a été le cartulaire¹⁰. Du côté des livres et autres objets patrimoniaux, les acteurs ont réalisé les premières formes de catalogues ou d'inventaires de manière encore plus précoce¹¹. Ces différents genres scripturaires (cartulaires, catalogues et inventaires) ont connu de nombreuses formes d'hybridation au fil du temps. Certains de ces outils concernaient en outre à l'origine des types d'objets différents associés dans un même inventaire parce qu'ils étaient conservés en un même lieu, à une époque où livres, archives et objets précieux relevaient tous de la catégorie du trésor¹².

Les travaux les plus anciens et les plus nombreux ont, dès le XIX^e siècle, porté sur les inventaires et catalogues de bibliothèques¹³. Récemment, ces questions ont fait l'objet d'un important bilan à l'occasion d'expositions coorganisées par la Bibliothèque de Genève et la Bibliothèque Mazarine en 2015 intitulées « De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (II^e millénaire avant J.-C.-XI^e siècle)¹⁴ ». L'un des commissaires des expositions, Yann Sordet, écrivait alors la chose suivante :

« Catalogue, registre, inventaire, tablettes (Πίνακες), mémoire, répertoire, rôle, index, *elenchus*, liste... tous ces termes ont désigné les documents qui nous intéressent ici [...]. Bibliothécaires, historiens du livre et spécialistes des sciences de l'information les convoquent traditionnellement pour fonder une typologie des "listes" de livres établie sur des critères d'ambition (exhaustivité ou sélection, collection physique ou corpus bibliographique idéal...) et de destination (la recherche du texte ou le commerce, la prise ou la science...). Mais ces distinctions se révèlent parfois artificielles tant la fonction de tel ou tel document conservé peut être délicate à circonscrire, surtout pour les époques les plus hautes (un cas d'ambiguïté idéal typique est celui de la "bibliothèque" de Charlemagne), et tant les pratiques savantes ont détourné de leur vocation première telle ou telle forme d'inventaire¹⁵. »

Nous pourrions pleinement reprendre cet extrait à notre compte, à ceci près que nous avons pour notre part décidé d'ouvrir plus largement le questionnement en considérant que les livres étaient des objets présentant des spécificités indéniables, en termes de contenu et d'usages, mais qu'il pouvait être fécond de

les rapprocher d'autres objets avec lesquels ils partagent de nombreuses caractéristiques, telles les archives. Il s'agissait pour nous de réinscrire tout type d'artefact dans le cadre de l'étude renouvelée des transformations des rapports aux objets qui s'opèrent dans les sociétés européennes entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne. Les informations et les connaissances ne sont en effet pas les seules à être devenues si nombreuses qu'elles ont pu susciter des tentatives de mise en d'ordre et de contrôle qui répondaient à l'abondance et à la crainte d'en perdre la maîtrise. Plusieurs historiennes et historiens ont ainsi souligné ce phénomène et ont exploré les nombreux outils mobilisés dans ce but¹⁶. D'autres artefacts connaissent également une croissance exponentielle, sans avoir besoin d'attendre pour cela les effets d'une éventuelle « révolution des objets » à l'époque moderne, dont l'étude a d'ailleurs largement mis à profit celle des inventaires¹⁷. Le recours de plus en plus fréquent à des inventaires nous semble ainsi pouvoir être situé à la croisée de trois phénomènes qui commencent à s'affirmer à la fin du Moyen Âge. Le premier est, comme l'on vient de le rappeler, le développement concomitant de formes d'appropriation et d'attachement aux objets relevant de consommations de luxe, aussi bien dans le domaine purement matériel (vêtements, bijoux) qu'à la croisée du matériel et de préoccupations intellectuelles. L'accumulation de livres et de connaissances, dont témoigne l'essor des encyclopédies, est en effet tout aussi importante que celle des objets rares conservés avec soin par les gardes de trésor et les collectionneurs. Le deuxième phénomène correspond à un moment dans l'histoire des patrimoines où les propriétaires ou gestionnaires de ces derniers en viennent à considérer que les objets dont ils ont la possession ou la garde sont devenus trop nombreux et souvent trop mal repérés pour qu'on puisse dire qu'on les possède vraiment. Cette idée est souvent une illusion en ce sens que, dans les siècles précédents, les patrimoines étaient moins bien connus et gérés qu'ils ne le sont à la fin du Moyen Âge. Mais elle n'apparaît pas par hasard, elle est elle-même le résultat d'un troisième phénomène, qui est celui du développement de nouvelles institutions et de nouveaux usages de l'écrit dont les responsables sont justement les lettrés qui développent ces discours sur le risque de la perte de contrôle, ou de la perte tout court. Les instruments scripturaux qu'ils élaborent visent alors à tenter de la prévenir et de la conjurer, tout en contribuant à construire, puis à renforcer, la position sociale et professionnelle de ces spécialistes de l'écrit.

L'identification de ce moment historique particulier est ce qui a justifié le choix des bornes chronologiques de notre projet. Par souci de cohérence, nous avons souhaité limiter notre étude à une époque durant laquelle la réalisation des inventaires avait majoritairement été le fait de particuliers ou d'institutions pour leurs propres besoins. Nous n'avions pas fixé de point de départ précis à l'intérieur des dix siècles du Moyen Âge, mais nos travaux tendent à mettre en évidence le fait que le XIII^e siècle est le moment où de plus en plus d'institutions et de particuliers commencent à tenter d'élaborer empiriquement des outils de gestion plus efficaces pour garder la mémoire et assurer la défense de leur patrimoine mobilier et immobilier et à s'appuyer pour ce faire sur différentes

formes d'inventaires. La réalisation très chronophage de ces instruments est rendue possible par le développement des premiers services destinés à assurer la conservation d'un patrimoine d'objets, de livres, de terres. Quant à la limite terminale de ce projet, il nous a semblé que le XIX^e siècle était le moment où, progressivement, la réalisation d'inventaires se transformait sous l'effet de deux processus. Le premier est le développement de méthodes de classement construites *a priori* visant à proposer des cadres de classement universels ou des méthodes générales pour certains types d'objets – comme le cadre de classement des archives nationales de France [1794-1809], ceux des archives départementales et communales en France [1841-1842], puis, plus tard, le *Manuel des archivistes néerlandais* [1898] ou la classification Dewey pour les bibliothèques [1876]¹⁸. Pour les monuments et les musées, la mise au point de méthodes d'inventaire se fait progressivement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle à mesure que se consolident les institutions centrales d'administration du patrimoine¹⁹. Quoi qu'il en soit, le XIX^e siècle marque le début d'une ambition de standardisation qui s'accompagne d'un deuxième processus. On constate en effet la multiplication d'inventaires réalisés dès l'origine comme des instruments de recherche plutôt que comme des outils de gestion, alors que, précédemment, la préoccupation gestionnaire l'emportait. Des recherches comme celles d'Aurélien Peter, présentées dans ce volume, rappellent d'ailleurs que certains documents ont pu successivement passer du rôle d'instrument de travail pour les praticiens d'une institution à celui d'instrument de travail pour les chercheurs, avec tous les problèmes que cela peut poser. Un des points communs entre les études rassemblées dans ce volume est que ces dernières concernent des époques durant lesquelles les créateurs d'inventaires étaient amenés à construire eux-mêmes le cadre de classement des objets sur lesquels portait l'inventaire, même s'ils s'appuyaient pour ce faire sur des techniques scripturaires largement partagées.

ENTRE LOGIQUES SCRIPTURAIRE ET LOGIQUES SOCIALES

■ En axant notre recherche sur la question des différents types de logiques à l'œuvre dans la réalisation et l'usage d'inventaires, nous avons voulu éviter les discussions, souvent vaines, pour savoir si tel ou tel objet pouvait être, ou pas, qualifié d'inventaire. Selon les noms donnés par les auteurs et/ou par les utilisateurs postérieurs, selon les définitions qui changent au gré des époques, des disciplines, des pays, un document peut en effet être appelé « inventaire » alors qu'il présente les mêmes caractéristiques matérielles ou fonctionnelles qu'un autre qui ne l'a jamais été. Nous avons également tenu à distance la distinction souvent utilisée dans le monde du livre entre l'inventaire, conçu comme un outil à usage interne, et le catalogue, tourné vers le public, d'une part parce que les différentes études tendaient à mettre en valeur la pluralité des fonctions d'un même outil, à un moment donné ou au fil du temps, et d'autre part parce que, pour les périodes les plus anciennes, rien ne permettait d'indiquer l'existence d'une dichotomie aussi nette dans l'usage de ces termes, lorsqu'ils étaient utilisés. Le recours aux catégories des acteurs reste en outre difficile pour un genre

qui relève de la littérature grise, de l'instrument de travail, auquel ses propres auteurs ont souvent omis de donner un nom²⁰. Yann Sordet proposait de s'en tenir à une définition de l'inventaire issue de son étymologie, c'est-à-dire du latin *in-venire* qui « qualifie le mouvement qui consiste à venir-vers, à avancer en consignait un ensemble de ressources ou d'items situés dans un espace que l'on parcourt en le découvrant progressivement et exhaustivement²¹ ». Faire une liste de choses rencontrées au fil d'un parcours est effectivement au cœur des logiques d'élaboration de nombre de documents qui sont étudiés dans le présent ouvrage. Cependant, cette définition en omet d'autres, qui se sont progressivement ajoutées au fil du temps. Le *Trésor de la langue française* donne pour sa part comme première définition celle du droit civil : « opération légalement obligatoire dans certaines conditions et faisant l'objet d'un document, qui consiste en un dénombrement ordonné des biens se trouvant en la possession d'un particulier au moment où cette opération est menée (notamment en cas de décès) », opération dont il est ensuite dit qu'elle peut concerner les entreprises et le patrimoine d'une communauté ou d'un service. Mais ce même dictionnaire propose aussi une définition beaucoup plus générale : « Dénombrement d'éléments, groupés par catégories, qui constituent un ensemble cohérent, à un moment donné », par exemple les inventaires floristiques ou l'inventaire général des monuments et richesses artistiques²². Partir des logiques qui fondent l'acte d'inventorier permet d'admettre toutes ces définitions en considérant que tous les types d'inventaires posent des questions communes : pourquoi à un moment donné un particulier ou une institution décide de réaliser ou de faire réaliser un inventaire, quelles méthodes de travail emploient-ils ? À quelles techniques intellectuelles, professionnelles, cette réalisation fait-elle appel ? Comment l'inventaire a-t-il été utilisé, s'il a été utilisé ? Les réponses à ces questions ne sont pas les mêmes pour toutes les époques et les institutions, et celle de l'usage trouve en particulier des réponses très différentes selon qu'on considère ceux qui ont réalisé l'inventaire, ceux qui en ont hérité au sein d'une même institution et, enfin, les historiens et les historiennes qui y ont recours pour leurs recherches.

Le choix d'une orientation croisant la question des ressources cognitives et techniques mobilisables pour réaliser un inventaire et celle des objectifs visés par ceux qui les réalisaient nous a amené à rencontrer d'autres travaux sur les pratiques de l'écrit. Les questions des compétences mobilisées et des attendus de la réalisation des inventaires recoupent en effet beaucoup des interrogations qui ont été soulevées ces dernières années par les chercheurs qui ont étudié les index²³, ou encore les listes : on pense ici pour l'époque moderne aux travaux dirigés par Christine Lebeau et Gregorio Salinero²⁴ et, pour l'époque médiévale, aux volumes issus du programme dirigé par Pierre Chastang intitulé *Le pouvoir des listes au Moyen Âge* (POLIMA)²⁵. Dans les deux cas, l'étude des listes a conduit à s'interroger sur ces catégories d'écrits qui n'étaient pas destinés à une large diffusion et qui, pourtant, même lorsque nous peinons à leur reconnaître un usage pratique et efficace, ont été considérés en leur temps comme des outils innovants par leurs producteurs, qui tentaient de rationaliser

leurs méthodes de travail et d'augmenter l'efficacité des institutions au service desquelles ils avaient placé leurs compétences de lettrés. Mais les pratiques de l'écrit ne sont pas les seules à être mobilisées dans ces opérations, qui posent aussi la question des opérations classificatoires manuelles ou intellectuelles et si l'on veut bien admettre, ce qui est notre cas, que les savoirs administratifs ont toute leur place dans le domaine des savoirs scientifiques. Les opérations de déplacement, de classement, de sélection qui accompagnent la réalisation des inventaires viennent ici rencontrer les travaux qui se sont récemment multipliés sur les gestes de la science²⁶.

C'est au titre de cette interrogation sur les méthodes de travail et sur ce qu'elles révèlent des objectifs de ceux qui font des inventaires que nous avons intégré certaines propositions qui, à première vue, pourraient donner l'impression d'être des cas limites, alors même qu'elles se situent au cœur de notre problématique, car les objets sur lesquelles elles portent articulent la mise en œuvre de nouvelles technologies d'écriture et l'ambition de circonscrire un ensemble de connaissances relatives à un patrimoine particulier. Nous pensons ici à deux textes en particulier, celui de Sonia Vernhes Rappaz sur les index des registres du Conseil de Genève entre les XV^e et XIX^e siècles ou celui de José Beltrán sur l'index des noms de plantes de Philibert Commerson (1727-1773) achevé vers 1766. Ce dernier cas illustre bien l'intérêt de l'ouverture vers l'index. L'*Index nomenclator plantarum amplissimus* peut en effet de prime abord ressembler à un répertoire de noms de plantes et de leurs synonymes, réalisé à partir d'une compilation de toute la littérature botanique de l'époque. Toutefois, l'examen serré de la manière dont il a été conçu permet de relier sa réalisation aux leçons de botanique qui étaient données dans les jardins du roi à Paris et dans les jardins du Trianon à Versailles. L'index était organisé par une série de *demonstrationes* rassemblant l'ensemble des plantes qui avaient fait l'objet d'une présentation dans ces deux lieux dans les cinquante années précédentes (les entrées organisées par genre puis espèce de plante étant des entrées secondaires au sein des *demonstrationes*). Il s'agissait donc d'un instrument de travail à mi-chemin entre le *compendium*, mêlant notes de lectures d'ouvrages savants et notes de cours, et l'inventaire des espèces existant dans les jardins royaux, le tout étant organisé par leçons qui s'enchaînaient sans logique apparente, mais qui étaient peut-être liées à des logiques de déambulation dans les jardins royaux, ce qui nous restera cependant probablement inconnu. Ce qui nous intéresse ici est que, derrière l'index de noms, on retrouve en fait un patrimoine particulier de plantes, celui des jardins de la région parisienne. La littérature de référence rassemblée par Commerson avait servi à nourrir chacune des entrées par nom de plante, mais elle n'était pas à l'origine de la délimitation du contenu et du mode d'organisation de son index.

Le premier temps de ce projet a visé à étudier les objectifs qui ont pu présider à la réalisation d'inventaires. Dans son article sur les inventaires dans le collectif codirigé par Ann Blair *Information. A Historical Companion*, Daniel Lord Smail partait du constat que les inventaires naissaient de la conscience de la valeur et

de la mobilité des choses²⁷, mais, en réalité, on s'aperçoit que, même lorsque des choses sont par nature immobiles, comme des terres, leur possession n'est jamais complètement assurée. Si l'écrit s'affirme progressivement au Moyen Âge comme le moyen de faire la preuve des droits de propriété que l'on peut avoir sur une terre, la possession de tels titres ne règle pas tous les problèmes, en particulier du côté des seigneurs qui, comme les institutions ecclésiastiques, ont accumulé au fil du temps des patrimoines fonciers considérables et dispersés. Un vaste chartrier est un outil très complexe à maîtriser, même pour des professionnels de l'écrit et, pour ces derniers comme pour les propriétaires des terres, l'inventaire permet d'avoir accès à une connaissance ordonnée du contenu du chartrier en prenant le plus souvent pour objet les chartes elles-mêmes, mais aussi parfois les terres. C'est ce qui a justifié de commencer notre parcours avec la recherche de Louise Gentil sur les premiers inventaires de terres réalisés par quelques grands monastères milanais (San Ambrogio, San Maurizio Maggiore, San Lorenzo Maggiore) à la fin du Moyen Âge. Le moment de la confection de l'inventaire, qui est issu d'une déambulation sur le terrain, permet à ces seigneurs ecclésiastiques de manifester leur domination sur le sol, quand bien même celle-ci serait en réalité toujours imparfaite. On retrouve plus tard la même chose pour les objets, comme le montre Pauline Lemaigre-Gaffier en étudiant les inventaires de l'administration des Menus Plaisirs, qui servent à suivre la circulation de ceux-ci, en particulier lorsqu'ils sont prêtés pour un usage hors de la cour. La fonction d'aide à la restitution que devrait jouer l'inventaire est très imparfaitement remplie, mais ce dernier permet au moins de donner l'impression qu'un contrôle s'exerce sur la circulation des objets, tout en gardant la mémoire de ces derniers et de la manière dont ils ont été prêtés, par la grâce royale, aux théâtres parisiens.

En faisant porter l'attention sur les objectifs de réalisation des inventaires, on a cependant observé, au-delà de la volonté d'afficher la capacité à maîtriser son patrimoine, d'autres dimensions plus ou moins bien identifiées dans la bibliographie déjà existante. Dès le Moyen Âge, la volonté de légitimer son pouvoir est, bien souvent, à l'origine de la décision de classer et d'inventorier les archives seigneuriales et princières. Les inventaires, sans que leur rédaction implique toujours un déplacement physique des documents, se font le reflet et l'instrument d'une manière de concevoir la principauté dans l'espace, comme le montre David Bardey à propos des ducs de Bourgogne, ou dans le temps, comme le suggère Laura Turchi à propos des ducs de Modène. Ces logiques, que l'on pourrait qualifier de métaphysiques, s'entrecroisent de manière complexe avec des logiques relatives à l'espace de conservation et à la typologie documentaire²⁸. Les travaux sur les inventaires d'archives des familles nobles portugaises menés par un groupe de chercheuses de l'université de Lisbonne, Filipa Lopes, Rita Nóvoa et Alice Gago montrent quant à eux que, dans l'inventaire réalisé par les vicomtes de Vila Nova de Cerveira entre la fin du XVII^e siècle et les premières décennies du XVIII^e siècle, la volonté de pouvoir retrouver les archives passait au second plan par rapport à un objectif de mise en valeur de l'histoire de la famille, de son ancienneté et de sa puissance. Un autre exemple

plus tardif, celui des vicomtes de Vila Nova de Souto d'el Rei, dont l'inventaire d'archives a été rédigé entre 1835 et 1836, souligne que les objectifs politiques de défense des patrimoines nobles dans le cadre d'une libéralisation de la société portugaise sont désormais aussi importants pour les commanditaires que le fait de retrouver leurs archives, même si, à cette époque, le perfectionnement des méthodes de classement et d'inventoriage permet de remplir les deux objectifs dans un même mouvement. Le cas, étudié par Nicolas Guyard, des inventaires de reliques réalisés dans les villes de Lyon, Metz, Rouen et Toulouse entre le XVI^e et le XIX^e siècle, atteste que la réalisation de l'inventaire ne vise pas tant à retrouver des reliques qui, quand elles ont été conservées, sont parfaitement localisées, qu'à manifester leur pouvoir dans les moments de crise, en particulier dans le cadre de la Contre-Réforme ou après la Révolution française. Faire un inventaire de reliques s'accompagne de cérémonies qui sont l'occasion de réaffirmer leur caractère sacré et de rappeler aux fidèles la révérence dont ils doivent faire preuve à leur égard. La bureaucratisation de l'Église, qui encourage aussi la production de tels documents, est donc ici parfaitement compatible avec un renforcement du cérémonial et de la ritualisation.

Mais l'inventaire est un instrument qui masque autant qu'il fait voir : le retour sur les inventaires des bibliothèques populaires proposé par Agnès Sandras et Jean-Charles Geslot insiste sur la manière dont leur organisation fait apparaître une volonté d'orienter les lectures jugées souhaitables pour le public de ces bibliothèques. Ces textes en disent ainsi beaucoup sur ce que leurs rédacteurs projettent sur le public auquel ils s'adressent. Cependant, ces rédacteurs étant aussi variés que les classifications qu'ils adoptent, leurs inventaires apparaissent comme un observatoire privilégié des tensions religieuses, politiques, mais aussi scientifiques (en particulier autour de la hiérarchie entre humanités d'un côté et sciences et techniques de l'autre) qui traversent la société française juste avant que ne s'imposent des formes de classement plus standardisées des livres.

Dans un second temps, nous nous sommes interrogées sur les méthodes concrètes mises en œuvre pour réaliser les inventaires, ce qui permet de rappeler que cette opération qui peut sembler, à tort, relativement simple est en réalité assez complexe et, surtout, peut donner lieu à des choix très variés en fonction des objectifs des commanditaires, mais aussi des besoins des praticiens de l'écrit, de leur niveau de compétence et de leur intérêt plus ou moins grand pour la réalisation d'un tel outil. Dans cette approche, l'étude comparée d'inventaires de différentes périodes s'est avérée particulièrement fructueuse. Elle a permis de montrer que la réalisation d'un inventaire était en général conçue comme une opération d'actualisation du rapport que le rédacteur de l'inventaire et/ou le possesseur des objets inventoriés entretenait avec eux. Cette actualisation faisait que des inventaires antérieurs pouvaient éventuellement servir de point de départ, mais qu'ils n'étaient pas utilisés comme la matrice du nouvel inventaire. C'est ce qu'on constate avec les inventaires réalisés au moment de la mort, en 1408, de Valentina Visconti, duchesse d'Orléans, étudiés par Étienne Anheim. Son inventaire après-décès conserve la trace de certaines unités à l'inté-

rieur de son patrimoine. Son trousseau, qui avait été inventorié en 1389, fait par exemple toujours l'objet d'une rubrique distincte de celles consacrées aux objets acquis après la date de son mariage. Toutefois, le texte de 1408 ne doit rien à celui de 1389. Il rend compte de l'état dans lequel se trouvaient les objets en 1408, certains ayant d'ailleurs fait l'objet de transformations. Il témoigne également d'une recherche par ses rédacteurs des descripteurs les plus pertinents pour identifier les objets dans le cadre d'une réalisation dont la fonction mémorielle semble avoir surpassé celle d'évaluation (ce qui n'était pas le cas en 1389 où la valeur des objets était plus nettement mise en avant). Comparer les méthodes de travail lors de la réalisation des inventaires permet aussi de souligner l'ambition des rédacteurs d'inventaires. Avant d'en arriver à l'âge de la préconception du système de classement, il n'est pas rare d'assister à deux voire trois étapes successives : une première époque où l'inventaire s'efforce d'aider à retrouver les objets tels qu'ils se présentent, leur rangement étant le résultat d'une accumulation parfois pluriséculaire, et une deuxième époque où la réalisation des inventaires s'accompagne d'une complète réorganisation du système de rangement des objets qui y sont répertoriés. C'est ce que met en valeur Randolph Head en comparant les méthodes de travail de Wilhelm Putsch, qui travaillait comme *registrator* des Habsbourg à partir de 1515 et qui réalisa des inventaires des archives d'Innsbruck et de Vienne en se conformant à leur mode de rangement initial, et celles de Johann Heinrich Waser, qui réorganisa et inventoria les archives de Zurich en 1646. Une autre étape dans la maîtrise des inventaires est illustrée par son contemporain Christoph Schönbeck, qui était à la fois archiviste et responsable de l'enregistrement des actes du Conseil secret de l'électeur de Brandebourg dans les années 1630. Il avait établi des catégories utilisées à la fois lors de l'émission des documents par la chancellerie et lors de leur enregistrement, ce qui permettait de constituer des dossiers cohérents faisant des archives de véritables outils de gouvernement, mobilisables rapidement grâce au recours à ces catégories préconçues par Schönbeck. Sans qu'il soit toujours possible d'identifier de telles étapes, les différentes contributions ont en tout cas mis en lumière la technicité croissante des créateurs d'inventaires. La mise en œuvre, à des dates variables, de pratiques similaires d'un rédacteur d'inventaire à l'autre, renvoie parfois à une professionnalisation des archivistes, comme Paola Benussi peut l'observer à Venise aux XVII^e et XVIII^e siècles – ou traduit au contraire une inflexion littéraire et courtisane dans la réalisation d'inventaires censés servir à la gloire d'une dynastie déclinante, comme le suggère Laura Turchi pour la famille d'Este. Mais au-delà des hommes pour qui la gestion patrimoniale devient un métier, toutes les contributions montrent qu'il reste de vastes champs à explorer, notamment du côté de la circulation des pratiques d'écriture par le biais de l'enseignement ou des échanges entre savoirs pratiques des notaires et pratiques savantes des lettrés.

Le dernier volet de notre projet, prenant acte du fait que l'historiographie a trop souvent utilisé les inventaires comme des réserves de données ou des instruments de travail pour les chercheurs sans que ces derniers s'interrogent

suffisamment sur leur histoire, met en évidence les conséquences et les biais induits par de telles approches, tout en s'efforçant de les dépasser. La dernière partie du volume vise ainsi à montrer ce que peut apporter l'étude des inventaires lorsqu'elle prend en compte les conditions particulières de leur réalisation et qu'elle se libère des interprétations univoques dont ils ont fait l'objet. Les travaux se sont en effet parfois accumulés au fil du temps sans jamais parvenir à rendre compte ni des logiques propres à la réalisation d'un inventaire, ni de celles du système des objets qu'il dessinait, ni de la complexité de l'histoire des individus qui en avaient été les possesseurs. En étudiant l'inventaire après-décès de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI et reine de France de 1461 à 1483, Diane Antille montre par exemple que celui-ci a connu deux formes d'exploitation successives qui en ont brouillé la logique originelle. Les travaux les plus anciens ont évalué les possessions de la reine afin de montrer que cette dernière ne vivait pas comme telle. Les recherches ont ainsi souvent attribué la responsabilité de la modeste condition de Charlotte de Savoie à l'avarice de son mari. Puis, dans un second temps, les chercheurs se sont focalisés sur l'inventaire de ses livres pour mettre en valeur une femme de culture, en lien avec le développement de l'histoire des femmes. Comme dans le cas de la duchesse d'Orléans, l'étude des conditions de réalisation de l'inventaire, constitué de plusieurs fragments rassemblés après coup et qui ne nous sont pas forcément tous parvenus, fait apparaître une réalisation dans l'urgence qui conduit à envisager les bijoux et la vaisselle pour leur seul poids, les vêtements pour leurs seuls matériaux, dans le cadre d'une vente à la découpe en vue d'un réemploi, ce qui en fait baisser la valeur, tout en faisant apparaître la richesse des tissus et surtout des fourrures de sa cinquantaine de robes. De nombreux objets de valeur sont par ailleurs restés sans estimation et ont ainsi été négligés par les historiens, qui se sont focalisés sur la parure de la reine tout en restant soucieux de défendre l'idée d'un faible train de vie de celle-ci. La prise en compte des conditions de réalisation de l'inventaire, l'étude attentive des biens qui y sont décrits, mais aussi la mise en relation de l'inventaire avec d'autres biens, connus, mais absents dans l'inventaire, et avec certaines représentations de la reine, permettent de redonner à cette dernière une tout autre place au sein du couple royal. Une telle étude de cas vient rappeler que, sous ses dehors de sec instrument administratif, l'inventaire propose toujours, consciemment ou inconsciemment une certaine lecture de ce qu'il inventorie. C'est ce que montre également Silvia Bertolin en analysant les inventaires de pièces réalisés par les différentes parties en présence dans le cadre de procédures en appel portées devant le Sénat de Savoie de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle. La comparaison entre les listes des pièces produites par chaque partie opposée montre que l'organisation de l'inventaire des pièces d'un même procès était déjà une manière pour les procureurs d'une partie d'induire une certaine lecture du cas, en présentant les pièces dans un certain ordre et en mettant en avant une partie spécifique de leur contenu. De la même manière, la comparaison des inventaires d'archives établis au moment de la sortie de charge ou du décès des greffiers permet de faire apparaître l'écart

qui existait entre un inventaire fait par le greffier lui-même, en vue de permettre un suivi des dossiers par ses successeurs, et un inventaire fait par un notaire, afin de prouver que tous les documents en la possession du défunt avaient bien été rendus au Sénat. Dans les deux cas, ces inventaires étaient conservés pour assurer le suivi des documents une fois ceux-ci revenus dans les bureaux, mais leur exploitation par les historiens ne peut se faire efficacement sans tenir compte de leur origine et de leur qualité très différentes.

Toujours dans le domaine des archives judiciaires, Aurélien Peter nous montre ce qu'on gagne à comprendre l'histoire d'un document qui sert souvent d'outil de travail pour les chercheurs à savoir le Répertoire connu sous le nom de *Table alphabétique des accusés jugés en appel au parlement de Paris, chambre criminelle, de 1700 à 1790*. Longtemps envisagé comme le travail du commis au greffe Jean-Baptiste Martin, ce répertoire apparaît en réalité comme le résultat d'une réflexion collective des greffiers, qui réalisèrent un instrument susceptible à la fois de faciliter leur travail (en lien avec d'autres instruments), mais aussi de les aider à défendre, dans un contexte de remise en cause de celle-ci, l'efficacité du Parlement de Paris. Entre le début de son élaboration, vers 1775, et son achèvement, en 1790, le répertoire a en outre fait l'objet de perfectionnements réguliers, qu'il est utile de connaître afin de comprendre les écarts entre les informations que l'on peut tirer des différents volumes. La dimension politique de cet instrument ne doit ainsi pas être oubliée, car elle induit un certain filtre dans les affaires qui y sont mises en avant. Ce filtre, qui a eu des effets dès l'époque de réalisation de l'inventaire sur le travail des greffiers, peut aussi, s'ils n'y prennent pas garde, en avoir sur le travail des historiens. L'importance des filtres élaborés par les auteurs d'index et leurs effets retour sur le travail des chercheurs est aussi au cœur de la recherche menée par Sonia Vernhes Rappaz à partir de ceux des registres du Conseil de Genève.

Faire l'histoire des inventaires permet ainsi aux historiennes et historiens de ne pas en faire un usage naïf, qui serait tout aussi préjudiciable dans le cas, étudié par Sabine Juratic, de la collection Anisson-Duperron sur l'histoire de l'Imprimerie et de la librairie et de son inventaire réalisé par Ernest Coyecque. La collection n'a en effet pas été réunie pour éclairer de manière érudite l'histoire du livre, mais pour les besoins de l'inspecteur Joseph d'Hémery, chargé de la surveillance de la librairie à Paris à partir du milieu du XVIII^e siècle. Or, le fait que l'inventaire de référence pour accéder à cette collection ait ensuite été établi par un chartiste, Ernest Coyecque, en suivant les règles de l'art alors enseignées à l'École nationale des chartes, a largement contribué à faire oublier, ou au moins à faire passer au second plan, non seulement la dimension policière de l'entreprise originelle, mais aussi la manière dont la collection était classée et utilisée à l'époque de Joseph d'Hémery. Coyecque avait pourtant fait précéder son inventaire d'une étude historique, qui permettait de bien comprendre l'histoire de la collection, mais ce qui l'intéressait était d'abord l'établissement de l'authenticité des pièces présentes dans la collection et la présence, en son sein, d'une partie des papiers de Malesherbes.

Si ce projet sur les logiques de l'inventaire s'est ainsi déployé dans des directions multiples, il nous semble trouver son unité et son sens autour de quelques points nodaux. Il a en premier lieu été guidé par la volonté de contribuer à produire une histoire des pratiques de l'écrit ayant pour première ambition l'élucidation des pratiques sociales. Sa mise en œuvre nous semble en outre avoir confirmé l'intérêt d'associer plus étroitement les chercheuses et les chercheurs travaillant sur des périodes différentes allant, dans notre cas, du Moyen Âge au début de l'époque contemporaine. Elle a enfin confirmé la nécessité de ne pas traiter l'histoire du livre, l'histoire des archives ou l'histoire des objets comme des champs étanches de la recherche car, dès lors qu'on sort des préoccupations purement érudites et typologiques pour se placer au niveau des compétences mobilisées, des gestes et des objectifs mis en jeux par les opérations de classement, les convergences entre ces champs de la recherche s'avèrent encore bien plus nombreuses qu'on ne pouvait l'anticiper lorsque nous nous trouvions au seuil d'une entreprise dont nous espérons qu'elle donnera lieu à encore bien d'autres prolongements.

Notes

1. Sur la notion de technologie de papier : BLAIR Ann, *Tant de choses à savoir : comment maîtriser l'information à l'époque moderne*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2020 (original en anglais 2010) ; HESS Volker et MENDELSON J. Andrew, « Paper Technology und Wissensgeschichte », *NTM Zeitschrift für Geschichte der Wissenschaften, Technik und Medizin*, 21, 2013, p. 1-10 ; DENIS Vincent et LACOUR Pierre-Yves, « La logistique des savoirs : surabondance d'informations et technologies de papier au XVIII^e siècle », *Genèses*, vol. 102, n° 1, 2016, p. 107-122. Parmi les travaux récents focalisées sur les pratiques, voir BRENDECKE Arndt (dir.), *Praktiken der Frühen Neuzeit, Akteure – Handlungen – Artefakte*, Cologne, Böhlau, 2013 ; BITTEL Carla, LEONG Elaine et OERTZEN Christine von (dir.), *Working with Paper: Gendered Practices in the History of Knowledge*, Pittsburgh, Pittsburgh University Press, 2019. Pour une approche à l'inventaire d'archives en termes de technologie de papier : FRIEDRICH Markus, « How to Make an Archival Inventory in Early Modern Europe: Carrying Documents, Gluing Paper and Transforming Archival Chaos into Well-ordered Knowledge », *Manuscript Cultures*, 10, 2019, p. 161-173. On trouvera de riches bilans bibliographiques dans BLAIR Ann, DUGUID Paul, GOEING Anja-Silvia et GRAFTON Anthony (dir.), *Information: A Historical Companion*, Princeton/New Jersey, Princeton University Press, 2021.

2. Les coorganisatrices tiennent ici à remercier le Global Studies Institute, le Fonds national de la recherche scientifique, le Fonds général de l'Université, la Commission administrative et la Maison de l'histoire de l'université de Genève ainsi que l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066, ENS-PSL, CNRS, Paris 1 Panthéon Sorbonne). Nos remerciements vont également à Virginie Durand.
3. CLANCHY Michael T., *From Memory to Written Record: England 1066-1307*, Londres, E. Arnold, 1979; CAMMAROSANO Paolo, *Italia medievale: struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, La Nuova Italia scientifica, coll. « Studi superiori NIS », 1993; KELLER Hagen, GRUBMÜLLER Klaus et STAUBACH Nikolaus, *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter*, Munich, coll. « Münstersche Mittelalter-Schriften 65 », 1992; GEARY Patrick J., *Mémoire et oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier [diff.] Flammarion, coll. « Histoires Aubier », 1996; BERTRAND Paul, *Les écritures ordinaires : sociologie d'un temps de révolution documentaire (entre royaume de France et empire, 1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale 138 », 2015.
4. GOODY Jack, *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1978 (édition originale anglaise 1977). On peut aussi penser à FRAENKEL Béatrice, *La signature : genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1992.
5. ONG Walter Jackson, *Oralité et écriture : la technologie de la parole*, Paris, Les Belles Lettres, 2014 (édition originale 1982) [Graphê 2].
6. MCKITTERICK Rosamond, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989; BROWN Warren, COSTAMBEYS Marios, INNES Matthew et KOSTO Adam (dir.), *Documentary Culture and the Laity in the Early Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
7. BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle) : considérations inactuelles », *Médiévales*, 56, 2009, p. 75-92.
8. RÜCK Peter, « Die Ordnung der herzoglich savoyischen Archive unter Amadeus VIII (1398-1451) », *Archivalische Zeitschrift*, 67, 1971, p. 11-101; MATTÉONI Olivier, « La conservation et le classement des archives dans les Chambres des comptes de la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge », in Philippe CONTAMINE et Olivier MATTÉONI (éd.), *La France des principautés. Les chambres des comptes, XIV^e et XV^e siècles*, Vincennes, IGPDE, 1996, p. 65-81; GUYOTJEANNIN Olivier, « La science des archives à Saint-Denis (fin du XIII^e-début du XVI^e siècle) », in Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 339-353; GUYOTJEANNIN Olivier, « La tradition de l'ombre : les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII^e-XV^e siècle) », in Adam J. KOSTO et Anders WINROTH (dir.), *Charters, Cartularies and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2002, p. 81-112; BARRET Sébastien, *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)*, Münster, LIT Verlag, coll. « Vita regularis. Abhandlungen 19 », 2004; HERMAND Xavier, NIEUS Jean-François et RENARD Étienne, *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge*, Paris, École des chartes, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes 92 », 2012; HÉLARY Xavier, NIEUS Jean-François, PROVOST Alain et SUTTOR Marc (dir.), *Les archives princières, XII^e-XV^e siècles*, Arras, Artois presses université, coll. « Histoire », 2016; POTIN Yann, *Trésor, écrits, pouvoirs. Archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS Éditions, 2020.
9. ZANNI ROSIELLO Isabella, *Archivi e memoria storica*, Bologne, il Mulino, 1987; FRIEDRICH Markus, *Die Geburt des Archivs. Eine Wissensgeschichte*, Munich, Oldenbourg, 2013; ANHEIM Étienne (dir.), « Archives », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 74, n° 3-4, 2019.
10. GUYOTJEANNIN Olivier, MORELLE Laurent et PARISSÉ Michel (dir.), *Les cartulaires : actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS*,

- Paris, 5-7 décembre 1991, Paris, École des chartes, diff. H. Champion, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes 39 », 1993; CHASTANG Pierre, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, coll. « CTHS-histoire 2 », 2002; CHASTANG Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale*, 49, 2006, p. 21-31; LAMAZOU-DUPLAN Véronique et RAMÍREZ VAQUERO Eloïsa (dir.), *Les cartulaires médiévaux : écrire et conserver la mémoire du pouvoir, le pouvoir de la mémoire*, Pau, PUPPA, coll. « Cultures, arts et société 3 », 2013.
11. DEROLEZ Albert, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental 31 », 1979; VERNET André (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [1] Les bibliothèques médiévales, du VI^e siècle à 1530*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, coll. « Histoire des bibliothèques françaises », 2008; NEBBIAI Donatella, *Le discours des livres : bibliothèques et manuscrits en Europe, IX^e-XV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013; NEBBIAI Donatella, *Livres et bibliothèques dans les monastères français au XII^e siècle*, Paris, Le Léopard d'Or, 1994; TURCAN-VERKERK Anne-Marie, « Qu'est-ce qu'un "catalogue" de bibliothèque avant le XIII^e siècle? (Vocabulaire, structure, fonction) », *Annuaire de l'École pratique des Hautes études. Sciences historiques et philologiques*, 143, 2012, p. 134-142; TURCAN-VERKERK Anne-Marie, « Accéder au livre et au texte dans l'Occident latin du V^e au XV^e siècle », in Frédéric BARBIER, Thierry DUBOIS et Yann SORDET (dir.), *De l'argile au nuage : une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C.-XXI^e siècle), [exposition, Paris, Bibliothèque Mazarine, 13 mars-13 mai 2015, Genève, Bibliothèque de Genève, 18 septembre-2 novembre 2015]*, Paris/Genève, Bibliothèque Mazarine/Éditions des Cendres/Bibliothèque de Genève, 2015, p. 47-61; NEBBIAI DALLA GUARDIA Donatella, *I documenti per la storia delle Biblioteche medievali (secc. IX-XV)*, Milan, Jouvence, 2002.
 12. TOMASI Michele, « Des trésors au Moyen Âge : enjeux et pratiques, entre réalités et imaginaire », *Perspective*, 2009, p. 137-141; BURKART Lucas, CORDEZ Philippe et MARIAUX Pierre-Alain, *Le trésor au Moyen Âge. Discours, pratiques et objets*, Florence, Edizioni del Galluzzo, 2010; CORDEZ Philippe, *Trésor, mémoire, merveilles : les objets des églises au Moyen Âge*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « L'histoire et ses représentations 11 », 2016; BURKART Lucas, « Das Verzeichnis als Schatz. Überlegungen zu einem "Inventarium Thesauri Romane Ecclesie" der Bibliotheca Apostolica Vaticana (Cod. Ottob. lat. 2516, fol. 126r-132r) », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 86, 2006, p. 144-207.
 13. *Catalogi bibliothecarum antiqui. Collegit Gustavus Becker. I. Catalogi saeculo XIII vetustiores. II. Catalogus catalogorum posterioris aetatis*, Bonnae, M. Cohen, 1883; GOTTLIEB Theodor, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, O. Harrassowitz, 1890; EHRLE Franz, *Historia bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis enarrata et antiquis earum indicibus aliisque documentis illustrata...*, Rome, typis Vaticanis, coll. « Biblioteca dell'Accademia storico-giuridica 7 », 1890.
 14. BARBIER Frédéric, DUBOIS Thierry et SORDET Yann (dir.), *De l'argile au nuage*, op. cit.
 15. SORDET Yann, « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialité, formes, usages », in Frédéric BARBIER, Thierry DUBOIS et Yann SORDET (dir.), *De l'argile au nuage*, op. cit., p. 15-46, ici p. 15. Il convient de rappeler ici également les travaux de KRAJEWSKI Markus, *Paper Machines. About Cards & Catalogs, 1548-1929. History and Foundations of Information Sciences*, Cambridge, Mass, The MIT Press, 2011 (version révisée et augmentée de l'originale allemande).
 16. BLAIR Ann, *Tant de choses*, op. cit.; YEO Richard, *Notebooks, English Virtuosi, and Early Modern Science*, Chicago, The University of Chicago Press, 2014; CEVOLINI Alberto (dir.), *Forgetting Machines: Knowledge Management Evolution in Early Modern Europe*, La Haye, Brill, 2016.

17. Sur ces questions voir notamment BÉAUR Gérard, « Introduction : La révolution industrielle introuvable », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 64-4 (4), 2017, p. 7-24, ainsi que les articles réunis dans le même numéro de la *RHMC*. Parmi les études désormais classiques, MCKENDRICK Neil, BREWER John et PLUMB John H., *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Bloomington, Indiana University Press, 1982; ROCHE Daniel, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1998; MALANIMA Paolo, *Il lusso dei contadini. Consumi e industrie nelle campagne toscane del Sei e Settecento*, Bologne, il Mulino, 1990; AGO Renata, *Il gusto delle cose. Una storia degli oggetti nella Roma dei Seicento*, Rome, Donzelli, 2006.
18. GRAILLES Bénédicte, MARCILLOUX Patrice, NEVEU Valérie et SARRAZIN Véronique (dir.), *Classer les archives et les bibliothèques. Mise en ordre et raisons classificatoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2019.
19. En Belgique dès la fin des années 1830. En Italie, l'initiative revient à G.B. Cavalcaselle en 1863, juste après l'Unification. En France, les premières exhortations à disposer d'un système d'inventaire unifié datent de Philippe-Auguste Jeanron en 1848, mais se heurtent à la longue résistance des musées qui veulent rester maître de leur propre inventaire, cf. LACAMBRE Geneviève, « À propos des inventaires des musées », in Claire MERLEAU-PONTY (dir.), *Documenter les collections des musées. Investigation, inventaire, numérisation et diffusion, actes du Séminaire international d'été de muséologie, SIEM, Paris, 2012 [organisé par l'École du Louvre]*, Paris, La Documentation française, 2014, p. 15-30.
20. FOSSIER Arnaud, PETITJEAN Johann et REVEST Clémence (dir.), *Écritures grises : les instruments de travail des administrations, XI^e-XVII^e siècle*, Paris/Rome, École nationale des chartes/École française de Rome, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes 58 »/« Collection de l'École française de Rome 565 », 2019.
21. SORDET Yann, « Pour une histoire... », art. cité, p. 16.
22. [<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no>].
23. Par exemple LEONARDI Fabio, MORELLI Marcello et SANTI Francesco (dir.), *Fabula in Tabula. Una storia degli indici del manoscritto al testo elettronico*, Spolète, Centro Italiano di Studi Sull'Alto Medioevo, 1995; ZEDELMEIER Helmut, « *Facilitas inveniendi*: the Alphabetical Index as a Knowledge Management Tool », *The Indexer*, 25, 4, 2007, p. 234-242.
24. SALINERO Gregorio et MELÓN JIMÉNEZ Miguel Ángel (dir.), *Le temps des listes : représenter, savoir et croire à l'époque moderne*, Bruxelles, Peter Lang, coll. « Histoire des mondes modernes 3 », 2018; SALINERO Gregorio et LEBEAU Christine (dir.), *Pour faire une histoire des listes à l'époque moderne*, Madrid, Casa de Velázquez, coll. « Mélanges de la Casa de Velázquez », 2014.
25. ANGOTTI Claire, CHASTANG Pierre et DEBIAIS Vincent (dir.), *Le pouvoir des listes au Moyen Âge*, vol. 1 : *Écritures de la liste*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale 165 », 2019; ANHEIM Étienne, FELLER Laurent, MILANI Giuliano et JEAY Madeleine (dir.), *Le pouvoir des listes au Moyen Âge*, vol. 2 : *Listes d'objets, listes de personnes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale 171 », 2020. ANDRIEU Éléonore, CHASTANG Pierre, DELIVRE Fabrice, MORSEL Joseph et THEIS Valérie (dir.), *Le pouvoir des listes au Moyen Âge*, vol. 3 : *Listes, temps, espace*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2023, coll. « Histoire ancienne et médiévale 191 ».
26. BECKER Peter et CLARK William (dir.), *Little Tools of Knowledge: Historical Essays on Academic and Bureaucratic Practices*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2001; JACOB Christian (dir.), *Lieux de savoir 2. Les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel, 2011. On trouve une excellente introduction critique à ces approches dans le récent BERT Jean-François et LAMY Jérôme, *Voir les savoirs : lieux, objets et gestes de la science*, Paris, Anamosa, 2021.

27. SMAIL Daniel Lord, « Inventories », in Ann BLAIR, Paul DUGUID, Anja-Silvia GOEING et Anthony GRAFTON (dir.), *Information...*, *op. cit.*, p. 527-529, ici p. 528 : « *The practice of keeping inventories of things or goods is associated with the understanding that goods have value and that they are mobile.* »
28. RÜCK Peter, « Die Ordnung... », art. cité ; DONATO Maria Pia et SAADA Anne (dir.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne : Europe, mondes coloniaux*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres 402 », 2019 ; HEAD Randolph C., *Making Archives in Early Modern Europe: Proof, Information and Political Record-Keeping, 1400-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.